



Publication le - 5 JUIN 2020

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2020-017

L'an **deux mille vingt**, le **26 mai**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2020

**Etaient présents** : Mme BONNICEL, M. FRIAUD, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. DAMBRINE, M. SAGET, Mme LAROCHE, Mme DUCOURTIOUX, Mme THOMAS, Mme DUBOIS, Mme ROBIN-CHAUVOT, Mme LACOUR, M. DUBOIS, M. REVERCHON, Mme POIRIER, M. MORAND, M. COIGNET, M. TAUPIN, M. GUERIN, Mme KELLER, Mr SICOT, Mme GRAILLOT, M. BENEDIT, Mme DESABRE, M. LECHER.

**Avaient donné procuration** : M. FICHOT à Mme BONNICEL, Mme VATAN à Mr MARCONNET.

**Etaient absents** : M. GAUTHERON, M. MOTTAIS.

Monsieur SICOT a été désigné Secrétaire de séance.

### **OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020**

Monsieur Friaud, 1<sup>er</sup> Adjoint expose que la loi de finances porte cette année la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant de bases aux impôts locaux à +1.2% pour les propriétés non bâties et pour l'ensemble des autres propriétés bâties.

La commission des finances réunie le 18 mai dernier a proposé de ne pas augmenter pour cette année les taux de la fiscalité directe locale.

Par ailleurs et selon les dispositions de la loi de Finances et de la réforme de la fiscalité locale qui intègre la suppression de la Taxe d'Habitation, il n'est plus possible de voter un taux concernant cette taxe.

**Mairie** Aussi, il est donc proposé d'appliquer les taux suivants :

54 avenue Louis Fouchère

BP 90121

58641 Varennes-Vauzelles Cedex

- Taxe foncière bâtie : 15.30%

- Taxe foncière non bâtie : 66.71%

tél : 03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

Le produit fiscal ainsi attendu pourrait être de 4 060 242 euros en prenant en compte la compensation de l'État pour la part de la Taxe d'habitation.

Cette question a été soumise pour avis à la commission des finances du 18 mai 2020.

Monsieur Friaud propose de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale pour 2020.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Varenes-Vauzelles, le 27 mai 2020

Le Maire,

Isabelle BONNICEL

